OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2017

DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

HISTORIQUE de nos actions

L'association a été fondée dans le but de défendre l'environnement dans sa globalité : animal, végétal et minéral. La lutte contre la pollution fait ainsi partie de nos combats.

LA POLLUTION DE L'AIR ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bref historique de la pollution

Dès la fin du XIX, les industries électrochimiques et électrométallurgiques se sont implantées dans les Alpes. Le chemin de fer desservait peu à peu ces espaces où la vie était rude, l'électricité y était abondante, grâce aux ressources en eau et à la construction de barrages.
Ainsi, les vallées de Maurienne, de Tarentaise, de l'Arve, du Giffre se sont industrialisées, pour ne parler que des « Savoie ».

Le Mont Blanc, photo © Oïkos Kaï Bios

Si la pollution était mentionnée dès le début du XXème siècle par ses dégâts sur les arbres, elle s'est développée vers les années 50, avec les nouvelles techniques.
Par exemple, le fluor polluait la Maurienne : les aiguilles des sapins séchaient, les ruches étaient décimées, les productions fruitières, vinicoles s'effondraient, les vaches atteintes de cachexie fluorée étaient abattues (plus de 4000 entre 1970
et 1977) comme en atteste le document du Comité anti pollution en Maurienne, à cette adresse ~
https://vivreetagirenmaurienne.files.wordpress.com/2015/06/pollution-fluorc3a9e-en-maurienne-1978.pdf .

Les intérêts financiers passaient avant la pérennité des paysages et la santé des citoyens. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Avec la mondialisation, les usines ont été délocalisées, la pollution industrielle s'est déplacée là où la main d'œuvre est moins chère ; dans nos vallées, elle a été remplacée en grande partie par la pollution due aux transports……certains ajoutent au chauffage, aux cheminées mal entretenues.

Maurienne, photo © Oïkos Kaï Bios

LES ACTIONS D'OÏKOS KAÏ BIOS CONTRE LA POLLUTION

Avant la fondation de l'association

Parmi les nouvelles technologies qui pouvaient éviter de polluer l'air, le fonctionnement des véhicules automobiles au gaz a interpelé nos futurs membres d'où l'achat de voitures fonctionnant au GPL. Se posait alors le problème des parkings. Ainsi, en novembre 2005, une lettre fut envoyée au Touring Club Suisse. L'usage du GPL était alors diabolisé dans le canton de Genève. Aujourd'hui, quelques parkings acceptent les véhicules « munis de soupapes de sécurité », comme le parking St Antoine.
D'autres parkings, en France, appliquaient les usages suisses, ils furent aussi contactés.
L'association Prioritaire est aussi interpelée dans ce sens en 2008, ainsi que les mairies concernées, mais sans succès.

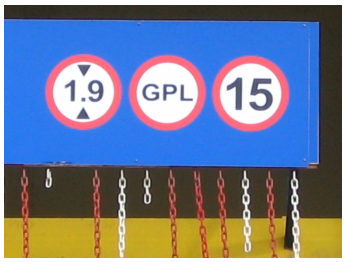

Panneau « GPL » non conforme

En 2016, les panneaux ont enfin été modifiés. Patience et détermination sont nécessaires quand on veut défendre l'environnement.

Fin 2010, initiation d'une PETITION à propos de la suppression de la prime naguère versée lors de l'achat d'un véhicule GPL : « **BONUS MALUS ECOLOGIQUE POUR LES VOITURES** : pour une véritable prise en compte de tous les aspects de la pollution et pour une modification du décret n° 2010-1618 publié le 26 décembre ». Cette pétition a recueilli plus de 5 600 signatures.

Juin 2011 Suite à cette cyber@ction, plusieurs députés ont posé des questions écrites : Mesdames LIGNIERES-CASSOU et DELAUNAY, Messieurs Jean Claude LENOIR, MATHIS et VALLINI. Pour exemple, la question de Monsieur LENOIR et la réponse de Madame la Ministre de l'Ecologie sont disponibles à cette adresse http://www.nosdeputes.fr/question/QE/110332.

Octobre 2013, courrier à Madame Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée auprès de la Ministre des affaires sociales et de la santé, au sujet de la pollution et du bonus malus.

Certes, nous n'avons pas obtenu gain de cause. Toutefois, plusieurs députés ont été sensibilisés à la carburation GPL moins polluante, et récemment, Monsieur Sordi, député a sollicité la Ministre au sujet de la vignette verte pour que la carburation au gaz soit prise en compte.

Ce projet de signalisation positif à l'égard du GPL, n'a pas été accepté, hélas.

Juillet 2011 : contribution à l'enquête publique sur la demande du Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) gestion du bois mort, diverses pollutions étudiées.

En octobre 2011 nous apportons notre contribution à l'enquête publique concernant le plan de protection de l'atmosphère (PDF en page « Nos actions »)

En juin 2012 nouvelle contribution à l'enquête publique concernant la mise en place du BHNS sur le territoire d'Annemasse-Agglo.

Nous y rappelons l'intérêt de la carburation au gaz pour l'environnement et pour la santé humaine (GPL ou GNC ne génèrent ni particules fines, ni oxydes d'azote.)

Juillet 2012, courrier à l'OMS pour que l'organisation insiste auprès des autorités françaises sur les problèmes soulevés par le Diesel.

Février 2013 courrier à l'entreprise Heuliez, auprès de laquelle nous déplorons l'arrêt de la fabrication de bus GPL en France.

Septembre 2012, contribution à l'enquête publique concernant le CEVA

Mai 2015 à l'occasion de la signature du Contrat de Plan entre l'Etat et la Région RHÔNE-ALPES qui prévoit plus d'un milliard de subventions pour la mobilité dont une majorité pour le rail, courrier au Président du Conseil Régional. Nous demandions, dans le cadre du CEVA – Léman Express – le doublement des voies ferrées de Haute-Savoie.

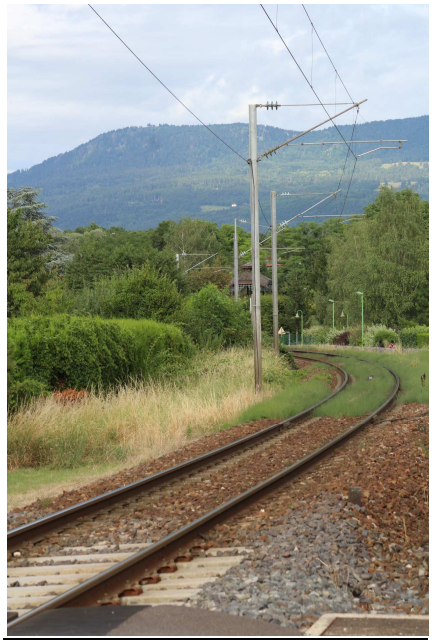

Ligne Annemasse-Thonon les Bains, photo © Oïkos Kaï Bios

<u>En 2012</u>, nous soumettons quelques préconisations à l'agglomération d'Annemasse (au Président dans un premier temps, puis à chacune des mairies), pour favoriser le respect des ressources naturelles et limiter la pollution (tarification progressive de l'eau, pose de répartiteurs pour le chauffage).

<u>Septembre 2013</u>, contribution à l'enquête publique concernant l'extension du tram. Moindre desserte et coût élevé sont mis en avant.

<u>Novembre 2013</u>, contribution à l'enquête publique concernant le Plan de déplacement urbain.

<u>Février 2014</u> « Le Faucigny » publie notre artcicle au sujet de l'écotaxe poids lourds en réaction à plusieurs tribunes libres de l'hebdomadaire

TRIBUNE LIBRE (1)

Réseau routier haut-savoyard, écotaxe poids lourds : pourquoi ne pas réserver l'exonération aux véhicules *« moins polluants »*?

Par l'association *Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie*

La signataire de cette *Tribune libre* réagit à des *Tribune libre* et *Objection !* consacrées l'an passé à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises, dite « écotaxe poids lourds ».

OIKOS KAI BIOS - PATRIMOINE NATURE ET VIE remercie tout d'abord *Le Faucigny* de ses espaces d'expression des citoyens. Nous sommes profondément choqués tant par l'exonération sur le réseau routier haut-savoyard de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises (*Tribune libre* de l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc, *Le Faucigny* du 30 mai 2013, page 11) que par la réaction des transporteurs (*Objection !* de Denis Riand, président-directeur général des *Transports Riand SAS* à Magland, et de Nicolas Bovero, délégué régional Pays de Savoie de l'union d'entreprises *TLF* [Transport et Logistique de France] à Seynod, *Le Faucigny* du 6 juin 2013, page 11). Pour ces derniers, une solution serait de mettre une fois de plus les citoyens à contribution en « aidant financièrement les transporteurs locaux afin qu'ils renouvellent leur parc véhicules en Euro V et prochainement en Euro VI ».

A la lecture de cette *Objection !*, nous avons contacté *TLF*. Nous avons reçu le 20 juillet 2013 une réponse de Nicolas Bovero et nous l'en remercions. Ci-après, quelques passages de notre message du 31 juillet 2013 envoyé suite à son courriel : « *Les perspectives pour la livraison urbaine, notamment en carburation GNV* [gaz naturel pour véhicules], *vont représenter un réel progrès et nous nous en réjouissons. A propos du renouvellement des flottes mentionné dans l'article, en plus de son coût, celui-ci constitue un gaspillage d'énergie et des ressources, que ce soit pour la construction ou pour le recyclage des véhicules. Le problème des véhicules polluants "trop récents pour être remplacés" reste donc entier. Comme vous ne l'ignorez pas, il existe des alternatives au*

SUITE PAGE 2

L'association Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie, fondée en 2006, siège à Annemasse.

le Faucigny 6 février 2014 / 1/2

TRIBUNE LIBRE (1)

Réseau routier haut-savoyard, écotaxe poids lourds : pourquoi ne pas réserver l'exonération aux véhicules *« moins polluants »*?

Par l'association *Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie*

Suite de la page 1

diesel. Nous regrettons qu'elles n'aient pas été mentionnées dans l'article du "Faucigny". Pour exemples, "Prius Dual fuel system" (http://www.priusinfo.com/en/markets/transport/transport.html) ou encore la technologie hybride gaz, de type "Poclain Hydraulics". C'est moins coûteux et moins polluant. Ces alternatives sont elles encouragées par "TLF" ? Si vous avez la gentillesse de nous renseigner aussi sur les avancées de la législation, tant en France qu'en Europe, concernant les homologations de ces alternatives ». Une consultation approfondie du site *Internet* de *TLF* ne nous a pas éclairés sur ces divers points. Nous regrettons qu'à ce jour, aucune réponse n'ait été apportée à ces questions pourtant fondamentales. En effet, les discours que nous entendons font rarement preuve de créativité ; il est tellement plus facile de passer par le porte-monnaie des contribuables. Pour notre part, nous souhaitons que l'argent public investi dans la recherche ou pour aider les entreprises le soit pour de véritables innovations. Le 15 octobre 2011, lors de notre contribution à l'enquête publique sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve, nous avions mentionné ces alternatives (lire *Les mesures envisagées* sur notre site *Internet* http://www.oikoskaibios.com/, page *Nos actions*).

L'*Objection !* du 6 juin 2013 est titrée *Les transporteurs de la vallée de l'Arve écoresponsables et opposés à la taxe nationale poids lourds*. Nous nous permettrons de faire référence à la question écrite n° 117223 posée au gouvernement le 6 septembre 2011 par la députée de la Gironde Michèle Delaunay (aujourd'hui ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie) au sujet de « *la fin du bonus écologique en faveur du GPL* » (gaz de pétrole liquéfié) : « *Selon les progrès services* [du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement], *l'impact d'un véhicule GPL en termes de pollution locale est dix fois moindre que celui d'un véhicule essence et quarante fois moindre qu'un véhicule diesel* [...] *Cette évolution* [« la suppression de la prime de 2 000 euros accordée pour l'acquisition de véhicules au GPL »] *n'encourage pas non plus les ingénieurs à faire progresser encore cette technologie parmi d'autres* ». La parlementaire Delaunay s'inquiétait aussi d'une prime qui ne tienne pas « *compte* [qu'] *ensemble des pollutions générées* ». Le Grenelle de l'Environnement, auquel fait référence l'*Objection !* du 6 juin 2013, montre donc bien des carences dans la définition de la pollution et la modification du bonus écologique pour les véhicules, « *qui* — selon la députée Delaunay, à présent ministre — *favorise uniquement les véhicules électriques* » (l'électricité, « *essentiellement d'origine nucléaire* », est dangereuse et polluante), confirme ces carences.

TLF semble avoir du poids au niveau politique, en France comme en Europe. Nous savons de bonne source que la réglementation européenne n'avance pas sur le système « *Dual fuel* ». Nous aurions entre autres souhaité connaître les démarches effectuées par *TLF* pour faire évoluer la législation. Dans ce sens, dans une *Tribune libre* parue le 14 novembre 2013, l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc rappelle son souhait d'*Eurovignette*. Nous souscrivons totalement à cette notion de réglementation des transports au niveau européen et nous voulons bien convenir que des transports par camion restent indispensables pour les desseites locales.

Pour en revenir aux mesures prises, à savoir l'exonération sur le réseau routier haut-savoyard de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises, pourquoi ne pas la réserver aux véhicules « *moins polluants* », dans l'esprit de la question écrite de la députée Michèle Delaunay citée précédemment ? Le rétablissement d'une prime pour l'installation de systèmes comme ceux qui ont été évoqués pourrait être une autre solution. Quant à la solution de changer la flotte de véhicules, les mesures que nous proposons éviteraient de surcroît que les poids lourds aux normes inférieures, remplacés aux frais du contribuable, n'aillent polluer l'Afrique ou les pays émergents — comme un ancien transporteur nous l'a confié. ■

L'association Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie, fondée en 2006, siège à Annemasse.

Nom
Prénom
Adresse
Mail

• BONNEVILLE : SI CE N'EST PATOIS.
L'Université populaire Savoie/Mont-Blanc du canton de Bonneville propose une conférence-débat intitulée *N'hon patoé / Notre patois* ce mardi 11 février de 18 h 30 à 20 h dans un ordinnnal bonnevilloise, le *Café des Négociants* (168, rue Pertuiset).

RENCONTRES

"Ni club, ni agence" « de 3.400 annonces femmes et hommes de particulier à particulier avec leur photo/texte pour des rencontres sérieuses sur votre région.
PONT RENCONTRES MAGAZINE, documentation gratuite sous pli discret. Appel gratuit : 0800 02 80 02.

LE FAUCIGNY

Administration - Rédaction
Publicité - Abonnements
222 rue des Cygnes - 74 Bonneville
B.P. 3 - 74130 Bonneville Cedex
Téléphone 04 50 97 40 03 - Télécopie 04 50 97 40 10
Email : pub@lefaucigny-hebdo.com
Imprimerie : Téléphone 04 50 97 46 00
R.C. : Bonneville 62 811
C.C.P. : 1900 L 726 U 020 Grenoble

Autre Bureau
31 rue de Sauvoux - 74006 Paris
Téléphone 01 45 72 41 - Télécopie 01 45 66 72 46

Editeur SAMSON SA
222 rue des Cygnes - 74 Bonneville
B.P. 3 - 74130 Bonneville Cedex
Société anonyme au capital de 2.000.000 €
Durée de la société : 99 ans à partir du 1er janvier 1961
Principaux actionnaires : Pierre Plancher 99 % ; Autres : Charles Plancher
Directeur de la publication et gérant : Charles Plancher
Membre inscrit à

Tirage : 7.500 exemplaires
Bureau de vérification de parution : 01 16 C 84161
N° ISSN 0991 - 1967

FAUCIGNY

le Faucigny 6 février 2014 2/2

Mai 2014 contribution à l'enquête publique concernant la gestion des déchets non dangereux. Nos suggestions sont remarquées par le Commissaire Enquêteur (tri du tissu, déchets verts au marché)

Tri sélectif au marché d'Annemasse photo © Oïkos Kaï Bios

Juin 2014 Projet de restriction de circulation des poids lourds les plus polluants dans le cadre du P.P.A.* de la vallée de l'Arve, nous participons à la consultation du public relative à un projet d'arrêté préfectoral dont l'objectif est d'interdire temporairement la circulation des poids lourds dans la vallée de l'Arve lors des pics de pollution.

Octobre 2014 contribution à l'enquête publique au sujet de l'exploitation de la géothermie profonde sur le massif du Salève. Nous exprimons notre opposition à ce projet.

Massif du Salève, photo © Oïkos Kaï Bios

Octobre 2014, courrier à Monsieur SADDIER, député de Haute-Savoie, au sujet du projet de loi relatif à « la transition énergétique pour la croissance verte ». L'élu salue nos initiatives, dont celle pour une tarification progressive de l'eau.

février 2015 contribution à l'enquête publique concernant les déchets du BTP

Octobre 2015, courrier à Annemasse-Agglo, suite à des articles de presse relatifs à la pollution dans le Genevois haut-savoyard. Nous renouvelons notre demande à Annemasse-Agglo d'utiliser des bus au gaz.

Mars 2016, contribution à la concertation publique sur le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains, nous demandons des mesures efficaces de préservation de la nature et une 2x2 voies gratuite

Juin 2016, courrier à Monsieur SADDIER, député, au sujet de la circulation alternée et de la vignette verte. Nous rappelons qu'une seule station service était dédiée au GPL pour les 80 000 habitants d'Annemasse, ce qui ne favorisait pas vraiment le développement de cette technologie pourtant « propre ».

Image, source https://www.certificat-air.gouv.fr/fr

28 septembre 2016 , Enquête Publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général du barrage de Fourogue et de ses ouvrages annexes, nous estimons la demande abusive, laquelle ne peut être examinée que sous l'angle plus actuel du projet si contesté de barrage de Sivens. Sont pointés, le surdimensionnement de l'ouvrage, la nécessité de repenser l'agriculture dans une meilleure adéquation à l'environnement. Par ailleurs, cette construction a été réalisée malgré les ordonnances, les arrêtés. Ceci constitue un déni de démocratie, de surcroît 40 ha de terres agricoles de bonne qualité ont été noyées.

Les PDF de l'ensemble des enquêtes auxquelles nous avons contribué ainsi que quelques échanges de courrier sont disponibles en page « nos actions » du site Internet.

POUR CONCLURE

Nous pratiquons un travail en profondeur, de longue haleine.
Nos résultats sont encourageants. La prise de conscience est engagée, nous en sommes certains, et les mentalités évoluent peu à peu. Nous avons constaté que plusieurs de nos idées ont inspiré la ville d'Annemasse et l'agglomération

- Lors des réunions des Conseils consultatifs (nous étions membre du Bureau dès 2010), nous avions espéré le tri des déchets verts, dans un premier temps au marché. Cette collecte a été mise en place à Annemasse.
- Notre contribution à l'enquête publique « sur les dispositions du Document d'Aménagement Commercial» en mars 2012 préconisait pour les parkings des hypermarchés des types de pavages qui laissent s'écouler les eaux de pluie : ceci a été mis en place sur le parking de la nouvelle école Camille Claudel.

Par ailleurs, nous avons été invités à participer à une réunion de concertation d'Annemasse Agglo concernant le Plan Climat Air Energie Trritorial, à cette adresse ~ http://fr.slideshare.net/cm_agglo/plan-climat-air-energie-territorial
Celle-ci s'est tenue le 15 décembre 2015 et nos remarques ont été entendues.

COMPLEMENTS

HISTORIQUE DE NOS ACTIONS CONTRE LA POLLUTION, liens

Vallée de la Maurienne, photo © Oïkos Kaï Bios

Liens concernant la pollution industrielle

http://www.savoie-archives.fr/archives73/dossiers_sabaudia/industrie/public4.php
http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/pechiney1003.pdf
Les échos http://www.lesechos.fr/01/12/1992/LesEchos/16277-037-ECH_les-alpes-pensent-a-l---apres-pechiney--.htm
Le Dauphiné Libéré
http://www.ledauphine.com/isere-sud/2010/08/23/la-maurienne-vallee-de-l-aluminium
FR3 Régions http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/savoie/en-maurienne-savoie-ferropem-fete-cent-ans-de-reconversions-462991.html

L'écotaxe poids lourds

http://www.tvlibertes.com/2017/02/08/14424/cour-comptes-ecotaxe-poids-lourds
Le fiasco de l'écotaxe poids lourds le Point
http://www.lepoint.fr/economie/cour-des-comptes-le-fiasco-de-l-ecotaxe-poids-lourds-08-02-2017-2103180_28.php

Des nouvelles de l'entreprise Heuliez, que nous avions contactée sans succès. Aujourd'hui, ils se sont tournés vers les bus électriques, qui multiplient les inconvénients :
un surcoût élevé, le double du prix d'un bus Diesel au lieu de 25% de plus pour un bus GPL, le recyclage des batteries et surtout l'utilisation d'électricité nucléaire. Ce ne sont donc pas « des bus propres ».
UsineNouvelle
http://www.usinenouvelle.com/article/heuliez-bus-fait-rouler-son-bus-electrique-de-90-places.N366701
Heuliez, une histoire industrielle
http://www.heuliezbus.com/fr/presentation_de_lentreprise

© Oïkos Kaï Bios 2007-2017

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération,
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
http://www.oikoskaibios.com/